

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

14 OCTOBRE 2003

PROJET DE DECRET

RELATIF AUX EFFETS PROFESSIONNELS
DE CERTAINS TITRES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE (1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION DE L'EDUCATION

(1) Voir Doc. n° 448 (2002-2003) n° 1.

Amendement n° 1

L'article 1^{er} est complété par les mots suivants :

3° au point « 3. professeur de morale », les mots « délivré par un établissement non confessionnel » sont remplacés par les mots « ou le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur français-morale, ou mathématiques-morale ou français et morale, délivrés par un établissement non confessionnel ».

4° le point « 8. professeur de cours spéciaux (spécialité sténodactylographie), a) » est complété par les mots « le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (sciences économiques et sciences économiques appliquées), ou ».

Justification

Il s'agit de compléter les dispositions par l'ajout d'un titre non repris initialement mais dont le cursus comporte les éléments propres à garantir les compétences de l'enseignant pour ce type de matière.

Amendement n° 2

L'article 2 est complété par les mots suivants :

3° le point « 8, professeur de cours spéciaux (spécialité sténodactylographie), a) » est

complété par les mots « le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (sciences économiques et sciences économiques appliquées), ou ».

Justification

Il s'agit de compléter les dispositions par l'ajout d'un titre non repris initialement mais dont le cursus comporte les éléments propres à garantir les compétences de l'enseignant pour ce type de matière.

Amendement n° 3

L'article 32 est complété par les mots suivants :

3° sous la rubrique « cours à conférer: Bureautique », le point a) est complété par les mots « le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (sciences économiques et sciences économiques appliquées) ou ».

Justification

Il s'agit de compléter les dispositions par l'ajout d'un titre non repris initialement mais dont le cursus comporte les éléments propres à garantir les compétences de l'enseignant pour ce type de matière.

A. BAILLY.
P. HARDY.
M. NEVEN.